



CHAMPAGNAC LA NOAILLE

Bulletin Municipal - Août 2015



N°3

Les derniers évènements....

10
janvier

Les vœux du maire et du conseil Municipal

Monsieur le maire de Champagnac-la-Noaille a présenté ses vœux et ceux de son conseil municipal à la population lors d'une sympathique réunion qui s'est tenu le 10 janvier 2015 à la salle des fêtes en présence de nombreux habitants de la commune.

Après avoir fait observer une minute de silence en hommages aux



17 victimes des récents attentats, il a rappelé tous les travaux et les achats d'équipements divers réalisés au cours de l'année 2014 et fait part des projets du Conseil Municipal pour 2015.

Monsieur le maire a ensuite souhaité la bienvenue aux nouveaux habitants de la commune qui ont été accueillis et présentés.

« Je vous souhaite à toutes et à tous la bienvenue à Champagnac la Noaille et je vous remercie d'avoir choisi notre commune. J'espère que vous y trouverez ce que vous en attendiez ».

Il a ensuite présenté ses vœux en ces termes : « Au nom du Conseil Municipal, et en mon nom je vous souhaite à toutes et à tous une très belle année 2015 ; qu'elle voit l'aboutissement de vos projets quelle soit pleine de santé de vitalité de partage et de générosité. »

La réunion s'est terminée dans une ambiance très conviviale autour d'un verre.



28
mars

Journée Portes Ouvertes aux gîtes de Combrignac

Pour le 60ème anniversaire des gîtes de France nous avons été sélectionnés par les gîtes de France pour une journée portes ouvertes aux gîtes de Combrignac le 28 mars dernier.

Bien que le temps ne fût pas au rendez-vous une quinzaine de personnes de la commune sont venus visiter ces 3 gîtes. Un bon moment d'échange et de convivialité qui s'est terminé par un goûter.



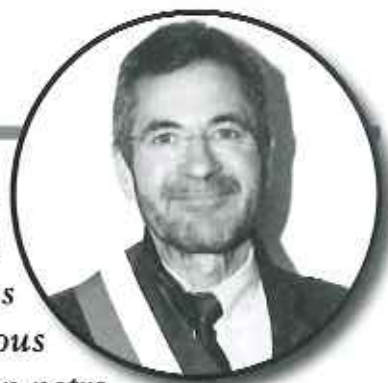
8
mai

Commémoration

Le 70ème anniversaire de la victoire du 8 mai 1945 a été célébré au monument aux morts de Champagnac en présence des pompiers de Montagnac et malgré la pluie de nombreux Champagnacois.



LE MOT DU MAIRE



Avec un peu de retard voici le numéro 3 de votre bulletin municipal, qui marque aussi le 1er anniversaire de l'élection de votre équipe municipale. Au cours de cette année de mise en place nous avons œuvré aussi bien que possible avec les moyens financiers que nous avons. Nous entendons çà et là des critiques mais cela n'altère en rien notre détermination, **nous n'avons pour objectif que de servir notre commune de la gérer sainement et d'apporter davantage de bien-être et de confort à ses habitants.**



J'ai inséré dans cette page le logo «**ma commune est utile**» car le projet de loi «NOTRE» (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) présageait à plus ou moins long terme la disparition de nos communes. **La mobilisation des Maires Ruraux de France a largement pesé sur les débats et plusieurs points clés du projet de loi ont été retirés. Mais il faut rester mobilisé.**

Comme dans chaque bulletin vous pourrez prendre connaissance des comptes rendus des conseils municipaux tenus au cours de ce premier semestre 2015 ainsi que des travaux et équipements réalisés. Vous trouverez aussi les pages habituelles réservées aux associations de la commune ainsi qu'un aperçu des événements qui se sont déroulés sur notre territoire.

Au mois d'avril nous avons, comme toutes les collectivités, voté notre budget ; la situation financière de la commune est bonne avec un très faible endettement et malgré la baisse des dotations de l'état nous pourrions réaliser nos projets sans avoir à augmenter les impôts locaux. Un collectif d'élus de huit communes voisines s'est constitué lors d'une réunion qui s'est tenue le 04 juin 2015 à la mairie de Clergoux. Ce collectif est né en raison de la prolifération de projets éoliens sur notre territoire qui suscitent nombre de questions et beaucoup d'inquiétudes. Je ne souhaite pas, dans la forêt Corrézienne que je connais et que j'aime, l'émergence d'une nouvelle essence métallique de 200 mètres de haut qui va surgir par dizaine sur chacune de nos crêtes, je veux continuer à voir les beaux paysages verdoyants qui sont un des atouts touristiques de notre département et je veux protéger mon environnement, c'est pourquoi à titre personnel je fais parti de ce collectif. Bernadette Tautou et Gérard Manoux m'ont suivi dans cette démarche. Vous pourrez prendre connaissance dans ces pages de l'article paru à ce sujet dans la presse locale.

Le site internet communal créé par le Conseil Municipal rencontre un franc succès avec plus de 7000 visites depuis sa création. N'hésitez pas à vous connectez vous aussi sur www.champagnac-la-noaille.fr. Faites nous part de vos idées n'hésitez pas à laisser vos commentaires, une rubrique existe pour cela.

Bonne lecture à tous et bel été.

Jean Pierre VALADOUR
Maire de Champagnac-La-Noaille

Conseil Municipal du 13 Février 2015

1 -Présentation par M. Despocq de sa demande d'acquisition de parcelles de terrain

Monsieur Despocq explique au Conseil Municipal que pour les besoins de son activité de sylviculteur, il doit agrandir sa propriété. Il ne souhaite pas acquérir des parcelles de terrain éloignées de sa propriété actuelle. Des parcelles de terrain sectionnal l'intéressent particulièrement car elles sont soit enclavées, soit jouxtant sa propriété.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de M. Despocq, souhaite prendre le temps de réfléchir et rendra sa décision à une date ultérieure.

2-Travaux de voirie 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le programme des travaux de voirie a été réparti sur 3 ans, soit 2015/2016/2017.

En 2015, les travaux sont prévus sur la voie communale de Nussannes, de la départementale 99 jusqu'au village.

En 2016, les travaux seront réalisés sur les voies communales du Bech à Chagraule, de la Femme Morte et la voie de La Vialatte en partant de la départementale 60.

En 2017, les travaux s'effectueront sur les voies communales du Feyt, de Thomas au bourg et du Châtaignier au bourg.

Il présente ensuite les devis estimatifs.

Le Conseil Municipal approuve ces travaux et les devis.

3-Demande de subvention travaux de voirie 2015

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention au titre de la DETR, auprès de la préfecture, pour les travaux de voirie envisagés. Le taux de subvention est de 40%.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4-Préparation du budget

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prévoir les travaux suivants au budget 2015 :

- rambarde aux gîtes de Combrignac
- chauffage à refaire dans un gîte
- aménagement du cimetière
- voirie communale, tondeuse autoportée
- remorque
- éclairage public

Le Conseil Municipal approuve ces propositions à l'unanimité.

5-Demande d'aliénation d'un chemin communal

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. DEYMARD a demandé l'aliénation d'un chemin communal traversant sa propriété.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, considérant :

1- la continuité du chemin sur la commune voisine

2- que l'accessibilité des chemins communaux doit être ouverte à tout le monde, refuse cette demande à l'unanimité.

6-Médecine préventive

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'obligation fixée par la loi du 26 janvier 1984, d'avoir un service de médecine préventive au sein de la collectivité ou d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique territoriale. Il propose d'adhérer au service de médecine préventive du centre de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

7-MARPA (Maison d'Accueil Rural pour Personnes Agées) : désignation d'un référent

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'une étude est lancée pour l'éventuelle création d'une MARPA à Marcillac. Cette structure est destinée à accueillir des personnes autonomes, ayant 60 ans ou plus, qui souhaitent rompre avec l'isolement. Pour représenter la commune lors des diverses réunions, il est nécessaire de désigner une personne référente.

Mme TAUTOU ayant participé aux premières réunions, souhaiterait continuer.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

8-Autorisation de passage PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées)

Monsieur le Maire expose le projet de création d'un circuit de randonnée proposé par la Fédération des chasseurs de la Corrèze.

Dans le cadre de ce projet de développement de la Randonnée, il est proposé au Conseil Municipal les chemins de la commune susceptibles d'être inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée.

Les chemins ruraux concernés pour l'inscription au PDIPR sont:

- du CR1 à l'étang des Agadis
- du CR3 à la croix de l'Estrade
- au portail de Sédières : de la RD 135 à Sévezergue. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

LES TAUX D'IMPOSITION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE VENTADOUR

- TAXE D'HABITATION : 7,38% Inchangé par rapport à 2014. Produit fiscal attendu : 922 426,20 €.
- TAXE FONCIERE NON BATI : 4,02% Inchangé par rapport à 2014. Produit fiscal attendu : 13 125,30 €
- COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES : 29,25% augmentation de 1,7 point par rapport à 2014 (ancien taux : 27,55%). Produit fiscal attendu : 1 277 640,00€

Conseil Municipal du 3 Avril 2015

1 - Vote des comptes administratifs 2014

• Compte administratif principal :

Le compte administratif présentant un résultat global excédentaire de 78 929,17 € est approuvé à l'unanimité.

• Compte administratif du CCAS :

Le compte administratif présentant un résultat global excédentaire de 1 206,79 € est approuvé à l'unanimité.

• Compte administratif de l'assainissement :

Le compte administratif présentant un résultat global déficitaire de 13 188,53 € est approuvé à l'unanimité.

2-Vote des taux d'imposition

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée l'état de notification 2015 des taux d'imposition des taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2015, soit :

- taxe d'habitation : 5,85 %
- taxe foncière bâti : 11,91 %
- taxe foncière non-bâti : 73,94 %

3-Vote des budgets 2015

• Budget principal

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant de 265612,00€ en section de fonctionnement et de 247419,00 € en section d'investissement.

• Budget du CCAS

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant 1 206,00 € en section de fonctionnement.

• Budget de l'assainissement

Le budget est approuvé à l'unanimité pour un montant de 21666,00 € en section d'exploitation et de 5 828,00 € en section d'investissement.

4-Décision suite à la demande de M. Despocq

Monsieur Le Maire rappelle la demande formulée par M. DESPOCQ, lors de la précédente réunion. Tous les conseillers ayant pris connaissance du dossier, il demande à l'assemblée de donner sa décision. Le Conseil Municipal, à l'unanimité refuse de vendre des parcelles de terrain sectionnal.

5-Participation financière (2014 et 2015) au centre de secours de Montagnac

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'entente intercommunale pour la gestion du centre de secours de Montagnac s'est réunie le 20 février 2015 pour statuer sur les réalisations budgétaires 2014, le projet de budget 2015 et la participation des communes.

Conformément aux statuts de l'entente, le Conseil Municipal doit valider les décisions prises.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les réalisations budgétaires 2014, le projet de budget 2015, le montant de la participation de chaque commune et accepte de régler la participation de l'année 2014 en 2015 ; celle-ci n'ayant pas été appelée en 2014 par le SIVU. (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique)

6-Défibrillateur

Suite à la demande de Mr Alain Basquin, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'acheter un défibrillateur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve cet achat
- dit que l'appareil sera placé à la salle des fêtes, ce local étant celui qui reçoit le plus de public
- dit que quelques personnes disponibles recevront une formation à l'utilisation du défibrillateur.

7-Adhésion au comité des œuvres sociales du personnel de la fonction publique territoriale

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que Benoît Feydel (employé municipal) souhaiterait adhérer au comité des œuvres

sociales du personnel de la fonction publique territoriale. L'adhésion est soumise à cotisation de la commune et de l'agent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, souhaite avoir des précisions sur les prestations auxquelles l'agent peut prétendre avant de se prononcer.

8-MARPA : désignation de 3 délégués pour la réalisation d'une enquête

Afin de poursuivre l'étude pour la réalisation d'une MARPA à Marcillac-la-Croisille, une enquête doit être réalisée auprès de la population âgée de 65 ans et plus. Pour cela, le Conseil Municipal doit donner l'autorisation d'utiliser la liste électorale afin de cibler les personnes concernées. D'autre part, Mme TAUTOU informe que, Mme CHABRERIE Hugette, Mme VALADOUR Mireille et Mme PIN Fabienne sont volontaires pour effectuer l'enquête.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise l'utilisation de la liste électorale et approuve la proposition des volontaires.

9-Eclairage public

Monsieur Le Maire explique au Conseil Municipal que la Fédération Départementale d'électrification va prendre la compétence pour l'éclairage public à partir du 1er janvier 2016. A compter de cette date les travaux d'éclairage public seraient subventionnés à 40%, qui s'ajouteraient à la subvention de 20% du Conseil Général. Il propose au Conseil Municipal de reporter les travaux prévus à l'année prochaine afin de bénéficier de la subvention.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve cette proposition.

10-Contrat Elisabeth Ecomard

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le contrat d'Elisabeth ECOMARD s'est terminé le 31 mars. Il demande à l'Assemblée si le contrat doit être renouvelé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, par 6 voix pour et 4 abstentions, décide de renouveler le contrat pour un an.

11-Accessibilité

Suite au rapport de la société Quali-Consult, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bâtiments communaux ne sont pas aux normes d'accessibilité. Pour les mettre en conformité, il est nécessaire de faire 35 000, 00 € de travaux au cours des trois années à venir.

12-Tarifs de location des gîtes en 2016

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de revoir le tarif de location des gîtes, suite aux travaux ayant été effectués.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide : A compter du 1er janvier 2016 :

A la semaine

- | | |
|-----------------------------|--------------------------------|
| - Basse saison : 170,00 | - Moyenne Saison : 210,00 € |
| - Haute saison : 330,00 € | - Très haute saison : 350,00 € |
| - Week-end 2 nuits: 85,00 € | - Week-end 3 nuits: 100,00 € |

13-Questions diverses

• Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que suite au mariage de leur fille, et au prêt de tables par la commune, **M et Mme BESSE ont fait don d'un chèque de 100€ en remerciement.** Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte ce don.

• Le Conseil Municipal confirme la participation financière de la commune, pour un montant de 1000,00 € au feu d'artifice organisé par l'Entente Champagnacoise.

• **Village de La Vialatte** : Une limitation de vitesse à 30 Km/h sera matérialisée par des panneaux aux entrées du village. La voie conduisant jusque chez Mme Beffare étant étroite et sans possibilité de faire demi-tour facilement, un panneau voie sans issue sera posé.

• **M. LEYMARIE fait part de la demande de M. DUPARAY Loïc** pour l'installation d'un ralentisseur, à l'entrée du bourg, côté Montagnac. Une étude est lancée avec la prévention routière.

Conseil Municipal du 26 juin 2015

1 - Autorisation de signature de la convention avec les chasseurs

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention établie avec les chasseurs, pour l'utilisation du local de chasse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve la dite convention,
- autorise M. Le Maire à la signer.

2-Réalisation d'un emprunt

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que pour financer les travaux d'aménagement d'une aire de stationnement et d'un site cinéraire, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant total de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des propositions effectuées par deux banques et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de retenir la proposition du Crédit Agricole Centre France
- de contracter auprès du Crédit Agricole Centre France un emprunt d'un montant maximum 50 000 €. dont les caractéristiques sont les suivantes :

- o Durée de 5 ans
- o Taux d'intérêt fixe de 1,10 %
- o Périodicité des échéances : annuelle
- o Echéances : constantes

- d'autoriser le Maire à signer le contrat de prêt à intervenir et toutes pièces relatives à cet emprunt.

3 - Projet bibliothèque

Monsieur le Maire propose d'aménager la salle de la mairie où sont actuellement stockées les archives, en bibliothèque. Cette bibliothèque ne dépendra pas de la bibliothèque départementale de prêts et sera fournie en livres par des dons.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve ce projet et demande à Monsieur le Maire de faire établir des devis pour la pose de rayonnage.

4- Modification de la commission communale des travaux

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal, que par délibération en date du 28 mars 2014, il a été désigné membre titulaire de la commission communale des travaux et adjudications, alors que l'article L 2121-22 du code général des collectivités territoriales précise que le Maire est Président de droit des commissions communales.

Afin de régulariser cette commission, Monsieur le Maire propose d'élire un nouveau membre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté, à l'unanimité, désigne

Madame Pascale MARCHAND.

5 - Commission pour la dénomination et la numérotation des rues

Afin de poursuivre le dossier, commencé par la précédente municipalité, sur la dénomination et la numérotation des rues, Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de créer une commission composée de personnes volontaires, habitant la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- lance un appel à candidatures auprès des Champagnacois qui pourront s'inscrire à la mairie avant le 30 septembre,
- dit qu'une boîte à idées sera déposée à la mairie.

6 - Point sur les limitations de vitesse

Monsieur le Maire informe que suite aux plaintes déposées par les riverains de la RD 60E à l'entrée de Champagnac, au niveau du village des Granges et par les riverains de la RD 10 au niveau du village du Feyt, des compteurs de voitures et de vitesses ont été installés, au mois de mai, par les services techniques du département.

Après analyse des données de ces compteurs, le département considère qu'il n'y a pas suffisamment de circulation pour instaurer des limitations de vitesse sur la RD 10 ou des ralentisseurs sur la RD 60E.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de demander une étude et des devis au centre technique départemental, pour l'entrée du bourg.

7- Projet 2016-2017

Monsieur Le Maire propose à l'Assemblée de déterminer les projets prioritaires pour 2016-2017.

Afin de choisir, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de lancer une étude pour les projets suivants :

- Aménagement d'un atelier municipal

- Aménagement du terrain dans le bourg, entre les départementales D60 et D99

- Restauration de la chapelle de Miginiac

8- Questions diverses

Comité des œuvres sociales du personnel :

Lors de la réunion précédente, il a été évoqué la demande d'adhésion au C.O.S. de l'agent d'entretien.

Après renseignements, l'agent, considérant que l'adhésion coûte cher et que les possibilités de prestations sont réduites, retire sa demande.

Achat d'un défibrillateur :

M. Leymarie présente un devis d'un montant de 1 818,07 € HT. soit 2 181,21 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide l'achat d'un défibrillateur
- accepte le devis présenté, accompagné du contrat de maintenance.

Une initiation aux secours avec utilisation du défibrillateur sera organisée à Champagnac. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître à la mairie.

Cimetière :

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire planter une haie le long du mur du cimetière côté salle des fêtes.

Eoliennes :

Monsieur le Maire informe qu'un collectif d'élus anti-éolien s'est formé et qu'il a adhéré à titre personnel.

Frais de scolarité :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune d'Egletons va facturer les frais de scolarité aux communes dont les enfants vont à l'école primaire ou maternelle, à Egletons, à compter de la prochaine rentrée scolaire.

DEFIBRILATEUR

Une initiation au 1er secours avec utilisation du défibrillateur sera organisée par les pompiers de Montagnac. Afin de prévoir au mieux cette initiation les personnes désirant y participer doivent se faire connaître à la mairie avant le 15 septembre prochain.

DEMISSION

Madame Sylvie DEMARET a démissionné de ses fonctions de conseillère municipale le 29 juin 2015 ; nous regrettons son choix mais nous le respectons et nous la remercions pour le travail qu'elle a effectué pour la commune au sein du conseil municipal depuis son élection en mars 2014.

CONSEILS CIVIQUES



RELATION DE BON VOISINAGE

Nous vous faisons part de l'arrêté préfectoral du 24 novembre 1999 portant réglementation des bruits de voisinage.

Article 19 : Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Article 20 : Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par les bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent.

A cet effet, les travaux de bricolage et jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- Les jours ouvrables : de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19 h 30
- Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00
- Les dimanches et jours fériés de : 10 h 00 à 12 h 00

DEJECTIONS CANINES

A Champagnac-la-Noaille les chiens circulent librement (malgré un arrêté interdisant leurs divagations pris en juin 1996 par le maire de l'époque). Cependant il serait bien que leurs maîtres fassent preuve d'un peu de civisme et évitent qu'ils fassent leurs besoins sur les espaces verts entretenus par la municipalité ou bien qu'ils ramassent leurs déjections.



Ce n'est pas agréable pour l'employé municipal de se retrouver « crépis » par ces déjections lors du débroussaillage des pelouses et alors qu'il s'efforce à maintenir un environnement propre et agréable pour tous.

Merci donc de respecter son travail et tout simplement de le respecter.

ETANG PREVOT

La commune a aménagé un espace convivial sur le bord de l'étang avec des tables de pique-nique, des corbeilles à déchets et elle s'efforce de maintenir cet endroit aussi propre que possible.

Pour le bien de tous aidez-nous à maintenir ce lieu en bon l'état, respectez votre environnement ramassez vos déchets. Merci aux propriétaires de chiens de les tenir en laisse et d'éviter qu'ils importunent les gens présents sur le site.

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Lors du premier bulletin municipal nous vous alertions sur le rejet dans les égouts de matières non dégradables qui détériorent la pompe. Malheureusement nous ne pouvons constater aucune amélioration dans ce domaine.

Nous faisons appel à votre civisme afin que la situation change et vous rappelons qu'un nouveau remplacement de la pompe donnera lieu inmanquablement à une augmentation du tarif d'assainissement collectif.

INFOS DIVERSES

LE PRINTEMPS A VU L'INSTAURATION DU TRI SELECTIF A CHAMPAGNAC LA NOAILLE

Nous remercions tous les habitants pour leur participation active, qui a permis le succès de cette opération. Nous avons voulu que l'ensemble du village puisse bénéficier de ce service. Le SIRTOM ne pouvant se permettre de collecter tous les hameaux pour des raisons évidentes de coût, cette collecte est assurée par la municipalité. Les sacs sont ensuite rassemblés et enlevés par le SIRTOM lors de sa tournée dans le bourg.

Dans le but d'améliorer ce service nous vous rappelons quelques principes importants :

- Les sacs sont disponibles gratuitement en mairie ou au SIRTOM
- Ceux-ci doivent être déposés exclusivement la veille du jour de collecte.
- Merci de ne pas les déposer à l'avance au point propre. Les sacs doivent être pleins et ne contenir que des plastiques recyclables par la filière du SIRTOM.
- Les films plastique, pots de yaourt, godets, barquettes de beurre ou de plats surgelés ne sont pas recyclables. Dans le doute vérifier le sigle de recyclage :



- Les plastiques estampillés du n° 1 et 2 sont recy

La qualité de notre tri évite des pertes de temps pour le personnel de l'usine et conditionne donc la rentabilité de la filière. Plus celle-ci sera rentable moins les coûts seront élevés pour les consommateurs. Il est dans notre intérêt à tous d'être rigoureux. Pour tous renseignements complémentaires n'hésitez pas à contacter le SIRTOM ou la mairie.

MERCI ENCORE DE NE PAS DEPOSER VOS SACS EN DEHORS DES DATES DE RAMASSAGE PREVUES !!!

COLLECTE SELECTIVE en PORTE à PORTE - Année 2015

La collecte des sacs jaunes s'effectue tous les 15 jours le matin.

Sortez bien vos sacs la veille au soir.

CALENDRIER POUR LES VILLAGES DE CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE

mercredi 29 juillet 2015	mercredi 12 août 2015
mercredi 26 août 2015	mercredi 9 septembre 2015
mercredi 23 septembre 2015	mercredi 7 octobre 2015
mercredi 21 octobre 2015	4 novembre 2015
mercredi 18 novembre 2015	mercredi 2 décembre 2015
mercredi 16 décembre 2015	mercredi 30 décembre 2015

CALENDRIER POUR LE BOURG LA NOAILLE ET LE FEYT

jeudi 30 juillet 2015	jeudi 13 août 2015
jeudi 27 août 2015	jeudi 10 septembre 2015
jeudi 24 septembre 2015	jeudi 8 octobre 2015
jeudi 22 octobre 2015	jeudi 5 novembre 2015
jeudi 19 novembre 2015	jeudi 3 décembre 2015
jeudi 17 décembre 2015	jeudi 31 décembre 2015

SIRTOM

La redevance pour la collecte hebdomadaire des ordures ménagères reste inchangée.

MAISON D'ACCUEIL RURALE POUR PERSONNES AGEES

La commune de Marcillac a lancé en novembre 2014 le projet d'une Maison d'Accueil Rurale pour Personnes Agées (MARPA).

Quinze communes ont souhaitées participer à ce projet. Ce type de structure est proposé pour des personnes autonomes ou faiblement dépendantes et sera composé de 24 appartements au maximum type T1 ou T1 bis de plein pied avec petite terrasse, jardin et accès privatif. Des services facultatifs seront proposés comme la restauration collective, la blanchisserie, des animations... La sécurité sera assurée 24H/24 par la présence ou l'astreinte de personnel et de la téléassistance

Une étude de faisabilité est actuellement réalisée auprès de la population âgée de 65 à 80 ans par des bénévoles de chaque commune. Après l'analyse des questionnaires les résultats feront apparaître si ce projet est viable ou si d'autres services seront à développer. Chaque personne concernée est libre de participer ou non à cette étude confidentielle.

Nous remercions Mmes Huguette CHABRERIE, Fabienne PIN et Mireille VALADOUR pour leur participation bénévole.

EOLIEN (Article paru dans la presse locale)

Un collectif d'élus de 8 communes différentes s'est réuni à la mairie de Clergoux le 04 juin en soirée. L'ensemble des participants est inquiet sur le devenir de notre département face à la prolifération des parcs éoliens.

Si des perspectives de retombées financières sont évoquées par les promoteurs pour les communes qui soutiennent les projets, la grande question est :

- Quel devenir pour la Corrèze avec des forêts d'acier de 200 mètres de haut qui remplaceront nos forêts végétales ?
- Quid de l'économie du tourisme dans notre région ?
- Quid des ressources en eau avec des milliers de tonnes de béton enterrées au contact des nappes qui alimentent nos ruisseaux ?
- Pourquoi autant de projets dans une région réputée comme non ventée ?

L'ensemble des élus présents s'est prononcé pour une préservation de nos espaces naturels, convaincus que de plus en plus de personnes seront attirées par des territoires protégés et où il fait bon vivre.



SYNDICAT DES EAUX DU MOREL

Pour rappel le Syndicat des Eaux du Morel est composé de 6 communes :

Clergoux - St Pardoux - Gumont – Marcillac la Croisille (pour la partie du Puy Nachet seulement) – La Roche Canillac et Champagnac la Noaille dernière commune adhérente. Chaque commune est représentée par trois membres.

Afin d'avoir un réseau d'eau en état, celui-ci demande certains travaux. Dans le village du Feyt où les canalisations étaient les plus anciennes (1962) une partie de ces canalisations a été changée en avril 2015 pour un montant de 6 899 € HT.

Des travaux imprévus tels que le raccordement de particuliers ont également été réalisés pour un montant de 3 964 € HT. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Cauquot d'Ussel avec l'aide des deux fontainiers. Pour la suite des réalisations restantes dans le bourg de la commune et les villages, un schéma directeur est en cours d'élaboration les travaux s'en suivront.

Nous veillons à ce que le prix de l'eau n'augmente plus ce qui amène parfois à quelques discussions en réunion de comité sachant que notre commune est la dernière sur laquelle de grosses dépenses sont à faire sur le réseau et pour le raccordement à l'usine de traitement. Le budget primitif a été voté à l'équilibre en avril 2015 pour un montant de 562 171,78 € en exploitation et 750 424,50 € en investissement.

POINT SUR LES TRAVAUX ET LES EQUIPEMENTS

Au cours de ce premier semestre la municipalité a réalisé les travaux suivants :

- Remplacement aux gîtes d'une rambarde en bois devenue dangereuse par un garde-corps en fer réalisé par la serrurerie CHEZE ; coût TTC : 3 200 €,

- Réfection des peintures des menuiseries extérieures des gîtes réalisées par l'employé municipal, coût des fournitures TTC : 450 €,

- Réfection du chauffage dans les gîtes et renouvellement de l'électroménager pour un montant TTC de 3 412 € ; travaux effectués par l'entreprise Planche.

- Remise en état des terrains de pétanque devant la salle des fêtes, travaux réalisés par l'entreprise FLTP Olivier Agnoux ; coût TTC 4170 €

- Installation des tables de pique-nique et des poubelles à la plage de l'étang Prévôt et à Combrignac, travaux effectués gratuitement par « Elites Jardin Services »

- Installation de signalisations routières à La Vialatte Basse (limitation à 30 km/h et voie sans issue) et à Combrignac (stationnement interdit) ; travaux effectués gratuitement par « Elites Jardin Services »

- Travaux de voirie réalisés par Eurovia sur la VC 10 entre la RD 99 et le village de Nussannes, sur la VC 17 au Châtaignier, sur l'embranchement de la VC5 aux Granges, et sur la VC3 à Sévezergue pour un montant total TTC de 35 768,52 €.

- Achat d'une remorque et d'une tondeuse autoportée pour un coût TTC de 5 263,98 € matériel fourni par Mr Thierry SOUSTROT motoculture.

- Les travaux de l'aire de stationnement du cimetière vont commencer le 14 septembre prochain. Le marché a été attribué à la société EUROVIA pour un montant HT de 40 462,68 € auxquels s'ajoutent les frais d'études et maîtrise d'œuvre. Les travaux seront terminés pour la Toussaint.

- Pour les travaux du site cinéraire à l'intérieur du cimetière le marché n'est pas encore attribué les travaux devraient s'effectuer en fin d'année.

Un très grand merci à Katherine et Martin LYNCH « Elites Jardin Services » pour le travail qu'ils ont effectué gracieusement pour la commune et pour leur gentillesse.

La Commune compte désormais un agriculteur de plus ; en effet l'exploitation agricole de Mr Mathieu FLEURETTE habitant de la commune de Lafage sur Sombre a désormais son siège social au lieu-dit Riou commune de CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE.



RAPPEL SUR NOS ASSOCIATIONS



L'ENTENTE CHAMPAGNACOISE

L'Entente Champagnacoise a tenu son assemblée générale, le 28 février dernier, à la salle de la cantine. Malgré les invitations distribuées, seulement une douzaine de personnes étaient présentes, soit trois en dehors du Conseil d'administration. Trop peu d'intérêt ?

Avant de procéder à la lecture du rapport moral la présidente, Sandrine Gorse a constaté « le peu d'intérêt que les Champagnacois portent à cette association » et a regretté que « les efforts consentis par les quelques bénévoles qui s'investissent tout au long de l'année, soient aussi peu reconnus et récompensés. Être bénévole c'est sacrifier beaucoup de son temps, de ses loisirs, et de sa vie de famille pour les autres, et c'est bien quand on a le soutien de la population et la reconnaissance de tout le monde ».

Après avoir salué les quelques personnes présentes ainsi que les membres du conseil municipal, elle a présenté l'activité de la saison 2014-2015. L'association compte seize membres dont dix font partie du Conseil d'administration; ce qui montre encore une fois la baisse du nombre de membres adhérents.

Après avoir commenté les différentes manifestations organisées au cours de la saison, elle a eu des mots chaleureux pour toute l'équipe et tous ceux qui ont apporté leur contribution pour qu'encre une fois l'Entente Champagnacoise puisse accomplir sa mission. Le rapport moral soumis aux votes a été approuvé à l'unanimité.

Sylvie Nard, trésorière, a ensuite rendu compte du bilan financier; après avoir détaillé dans le menu les résultats de chacune des manifestations organisées, elle a constaté que le bilan de la saison est très bon en raison notamment de l'activité Zumba. La santé financière de l'association est excellente. Le bilan financier a été proposé au vote et adopté à l'unanimité. Comme le prévoient les statuts, il a été procédé au renouvellement du Conseil d'administration : la présidente en exercice, découragée par le trop faible nombre de bénévoles, ne souhaite pas renouveler son mandat et aucune autre personne ne souhaite lui succéder...

L'entente va-t-elle cesser son activité ? Une discussion animée s'en est suivie et finalement le Conseil d'administration dans son ensemble a décidé de repartir pour la saison 2015-2016 mais avec un programme d'animation allégé, qui reste encore à définir. Il espère une plus large participation des champagnacois, faute de quoi cette saison pourrait bien être la dernière...

Sandrine GORSE

Pratique : Les cartes de membres (5 €) sont mises à la disposition de tous ceux qui souhaitent soutenir l'association.

LE BUREAU

Présidente
Sandrine Gorse

Président d'honneur
Jean pierre Valadour,

Vice-Présidente
Huguette Chabrierie,
Trésorier
Sylvie Nard

Trésorier Adjoint
Ludovic Vernéjoux

Secrétaire
Marie Noëlle Vernéjoux

Secrétaire Adjoint
Jean Claude Serre

Membres du Conseil d'administration
Guy Chabrierie,
Cynthia Cherpin,
Raymonde Giraudel,
Eliane Rebeyrotte,
Daniel Santos,
Bernadette Tautou,
Mireille Valadour.

ASSOCIATION "CHEZ NOUS À CHAMPAGNAC-LA-NOAILLE"

Nous vous présentons nos activités de l'été et de l'automne 2015.

Elles correspondent cette année au 20^e anniversaire de la création de l'association : pour le marquer, les journées du patrimoine seront centrées sur la (re)découverte du patrimoine de Champagnac.

• **La première sortie** — en covoiturage — a eu lieu le jeudi 30 juillet à Clédât (commune de Grandsaigne).

Visite guidée à 15 h à Clédât : ce village, fondé au XIV^e puis déserté dans les années 1960, isolé et abandonné au milieu de la forêt de Larfeuil, a trouvé une nouvelle vie en 2001 lors de la restauration de la chapelle Sainte Madeleine. Nous avons visité également la chaumière (restaurée), la « bonne fontaine » Sainte-Madeleine, le « rocher », etc.
Sortie gratuite et ouverte à tous.

• **Le voyage annuel en car aura lieu le samedi 22 août en Xaintrie**, cette petite région de la Corrèze qui est sur la rive gauche de la Dordogne : les tours de Merle, majestueuses et romantiques au-dessus des rives de la Maronne (elles viennent de faire l'objet de nouveaux aménagements), Saint-Julien-aux-Bois, les fermes médiévales de Xaintrie, la visite d'une fromagerie. Le repas de midi sera pris au restaurant et le traditionnel casse-croûte aura lieu à Champagnac le soir en arrivant. **Cette sortie est ouverte à tous.**

• **Les samedi 19 et dimanche 20 septembre, les journées du patrimoine** seront l'occasion de montrer le patrimoine champagnacois avec plusieurs visites et animations. Pour préparer ces journées, une réunion du bureau de Chez nous à Champagnac est prévue le 4 août à 18 h (salle de la cantine, à la mairie) : tous ceux qui le souhaitent sont invités à y participer et peuvent apporter leurs suggestions.

• **Le samedi 24 octobre aura lieu à 18 h à la salle des fêtes de Champagnac notre assemblée générale.** Le soir, à 20 h, un repas est prévu à la salle des fêtes. Cette année, c'est la blanquette de veau qui sera à l'honneur.

Claude LATTA

CLUB DES AÎNÉS "LOU LIADOUR"

Le mardi 6 janvier s'est tenu l'Assemblée Générale suivie de la galette des rois. Belle participation et bonne ambiance pour le loto organisé par le club le dimanche 1^{er} mars à la salle des fêtes de Champagnac.

Lors de la demi-finale du concours départemental de belotte des aînés à Eyrein le mardi 31 mars, deux équipes de Champagnac ont participé.

Le samedi 30 mai nous avons profité d'une belle journée en Dordogne. En matinée nous avons découvert la vallée de la Dordogne suivie d'une visite commentée du château Des Milandes et de son parc. Après un repas gastronomique servi au château nous avons assisté à un spectacle de rapaces dans le jardin. Nous avons terminé cette très belle journée par la visite guidée de Sarlat.

Nous reprendrons nos activités après les vacances d'été, le mardi 2 septembre 2015. Les réunions ont lieu le 1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois à partir de 14h 30 dans la salle de la "cantine" à la mairie.

Bernard COUCHARRIERE

LA NUIT DES ÉTOILES FILANTES 2015 À CHAMPAGNAC LA NOAILLE

Chaque année vers le 12 août notre planète traverse un immense nuage de poussières. Ces poussières laissées par une comète engendrent une célèbre pluie d'étoiles filantes, les Perséides.

Le club d'Astronomie de Champagnac la Noaille

participe cette année à la nuit des étoiles filantes. Cette manifestation organisée chaque année par l'Association Française d'Astronomie permet aux passionnés du ciel de faire partager leur passion au grand public.

Cette soirée se déroulera au cœur du village samedi 8 août à partir de 20h30. En attendant la nuit une conférence vous sera proposée sur le thème « l'exploration du système solaire ».

Quand la nuit sera établie une veillée aux étoiles vous sera proposée.

A l'aide de leurs télescopes et lunettes astronomiques les membres du club vous guideront pour découvrir les merveilles du ciel. Une initiation à la découverte des constellations vous sera proposée.

Michel Bonavitacola Responsable du pôle Recherche et Développement de Dark Sky Lab.

SOCIÉTÉ COMMUNALE DE CHASSE

LA MAISON DES CHASSEURS

Le local de chasse est maintenant très largement sorti de terre.

Une porte principale et deux fenêtres en PVC équipées d'un double vitrage permettent au soleil de pénétrer dans la grande salle.

Côté

laboratoire, nous accédons dans les salles de dépeçage et d'éviscération par une grande ouverture. La salle de découpe équipée d'un évaporateur permettra de maintenir le laboratoire à une température conforme aux règles d'hygiène.

Les cloisons ont été réalisées en panneaux DAGARD isolés conformes aux normes de production agro-alimentaire.

Comme vous pouvez le constater seules les finitions tel que le sol de la salle

l'évaporateur restent à réaliser.

La cohésion, les qualités de chacun et la rigueur montrent à l'évidence les motivations de ce groupe.

Philippe PIN

principale, la plomberie et la mise en service de

DEBROUSSAILLAGE A COMBRIGNAC

Une dizaine de bénévoles ont répondu
présent pour l'opération de
débroussaillage
organisée par la municipalité les
11, 13 et 16 avril
à Combrignac.

L'objectif de cette
mobilisation était de
rendre plus attractif
un des plus beaux sites
de la commune envahi de
broussailles de toutes sorte.

Certes les parcelles nettoyées
ne font pas partie des biens communaux
mais sont propriétés d'EDF ; une
convention d'occupation entre la
commune et EDF a donc été signée et
chacun peut profiter de cet espace.

Après ces trois jours de travail il reste encore à
faire disparaître tout ce qui a été coupé, ce sera
l'occasion d'une nouvelle mobilisation à l'automne, mais le résultat déjà obtenu
est spectaculaire et notamment pour les locataires des gîtes qui ont désormais
une vue sur le lac et le pont qu'ils n'avaient plus depuis longtemps, mais aussi
pour les habitants du village, les promeneurs, les pêcheurs tous les amoureux de
ce joli coin. Des tables de pique-nique ont d'ailleurs été mises en place pour en
profiter pleinement.

Merci à tous ceux qui ont œuvré à la réhabilitation de cet endroit.

